



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le ...1..3..JUL..2020.....
et publié le1..3..JUL..2020
Le Directeur Général Adjoint des Services

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

OBJET : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de RTES (Association réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire)

Séance du 9 juillet 2020

Convocation du 3 juillet 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le trois juillet se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaients présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaients représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par M. Philippe Laurent,
M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 9 juillet 2020

OBJET : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de RTES (Association réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire)

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) du 12 juillet 2010,

Vu sa délibération du 29 juin 2006 adoptant la contribution de la Ville à l'élaboration du schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF),

Vu sa délibération du 6 octobre 2010 adoptant le plan local d'urbanisme,

Vu sa délibération du 3 octobre 2013 approuvant l'adhésion à l'Atelier,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la ville de Sceaux au sein de l'association réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Après avoir procédé au vote,

Vu les candidatures de Mme Florence PRESSON, Mme Maud BONTE et de M. Philippe SZYNKOWSKI,

Après avoir procédé au vote :

- Nombre de votants : 33
- Suffrages exprimés :
 - o Mme Florence PRESSON : 26 voix
 - o Mme Maud BONTE : 5 voix
 - o M. Philippe SZYNKOWSKI : 2 voix

DESIGNE Mme Florence PRESSON en qualité de représentant du conseil municipal au RTES (Association réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire).

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent